

Procès-verbal n° 28 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	16/04/25
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCKACK,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 27 du 9/04

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TOURNOI

LES CLUBS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ENVOYER LEURS DEMANDE DE TOURNOIS AU DISTRICT AFIN D'ETRE HOMOLOGUE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DU DISTRICT.

Championnat U12/U13

- **Beucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00**



Retour de commissions – Informations :

Dossier n°2024/2025-CSR- 418

Match n° 30118518 : du 15/03/2025.

Le Vigan P. V. A. F. C 1 (551688) / St Christol Lez Ales 1 (518431)

Dit match perdu par forfait à l'équipe de St Christol Lez Ales 1 (518431) pour en reporter le bénéfice à Le Vigan P. V. A. F. C 1 (551688) Sur le score de 3/0

Débit : 30€ pour forfait simple à l'équipe **St Christol Lez Ales 1 (518431)**

Dossier n°2024/2025-CSR- 422

Match n° 30118496 : du 05/04/2025.

Efva-Les Mages-Stamb 2 (538138) / Le Vigan P. V. A. F. C 2 (551688)

Dit match perdu par forfait à l'équipe Le Vigan P. V. A. F. C 2 (551688) pour en reporter le bénéfice à Efva-Les Mages-Stamb 2 (538138) Sur le score de 3/0

Débit : 30€ pour forfait simple à l'équipe **Le Vigan P. V. A. F. C 2 (551688)**

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Important : DANS DOCUMENTS puis COMPETITION, NOUVELLE ORGANISATION DU CHAMPIONNAT U12 SAISON 2025/2026

Retour de commissions – Informations :

Dossier n°2024/2025-CSR- 417

Match n° 30120355 : du 29/03/2025.

Aimargues St O 1 (503353) / Pujaut Us 22(514959)

Dit match perdu par forfait à l'équipe de Pujaut Us 22(514959) pour en reporter le bénéfice à Aimargues St O 1 (503353) Sur le score de 3/0

Débit : 30€ pour forfait simple à l'équipe **Pujaut Us 22(514959)**

Dossier n°2024/2025-CSR- 423

Match n° 30120392: du 05/04/2025

Aimargues St O 24 (503353) / Pujaut Us 22(514959)

Dit match perdu par pénalité à l'équipe de Aimargues St O 24 (503353) pour en reporter le bénéfice à Pujaut Us 22(514959) Sur le score de 3/0

Foot Animation - U10 à U10/U11

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nimes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)



Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trefle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Retour de commissions - Informations:

Dossier n°2024-25 CD-042

Match de Plateau U8/U9

Bouillargues (503370) / Gallia Club d'Uchaud (517866)

La commission, considérant le message en date du Mardi 11 mars 2025 du club de Bouillargues -

Considérant la réponse en date du Lundi 24 mars 2025 du club d'Uchaud Par ces motifs, La commission :

Rappelle aux clubs en présence que nous sommes sur un rassemblement (plateau U8/U9) et qu'il en va de la responsabilité des dirigeants des équipes de modérer leur propos et de montrer le bon exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

